



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 26 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 18 juin 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 61
Nombre de procurations : 19

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Madame Delphine BLAYA
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Laurent GOBET	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Rémi DETANG	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CAMBILLARD
	Monsieur Patrice CHATEAU	

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
Madame Céline RENAUD	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick BAUDEMENT	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Céline RABUT	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine BLAYA
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Madame Catherine VICTOR
	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER pouvoir à Monsieur Patrick CHAPUIS
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Adhésion au syndicat mixte "Val d'Oise Numérique" et à sa centrale d'achat "Focus numérique"

Créé en 2015 comme un Syndicat Mixte Ouvert et à la carte, « Val d'Oise Numérique » est un établissement public administratif sans but lucratif qui agit dans le domaine de la transformation numérique.

Il est constitué des collectivités et groupements de collectivités territoriales suivants :

- Le Département du Val d'Oise (CD VO),
- La Communauté de communes Carnelle - Pays de France (CCCPF),
- La Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (CCVO3F),
- La Communauté de communes Sausseron Impressionnistes (CCSI),
- La Communauté de communes du Haut Val-d'Oise (CCHVO),
- La Communauté de communes Vexin Centre (CCVC),
- La Communauté de communes Vexin - Val de Seine (CCVVS),
- La Communauté d'agglomération Val Parisis (CAVP),
- La Communauté d'agglomération Plaine Vallée (CAPV)
- Et la Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France (CARPF).

« Val d'Oise Numérique (VONum) » accueille également des « membres associés » qui ont la possibilité de participer aux travaux du Syndicat, de partager des réflexions et des expériences dans le domaine du Numérique.

L'adhésion d'un membre associé fait l'objet d'une délibération adoptée à la majorité simple des membres, présents ou représentés, du comité syndical.

Une telle adhésion est gracieuse et non engageante, c'est-à-dire qu'elle n'entraîne aucune cotisation, ni aucun transfert de compétences pour le membre associé au profit du Syndicat « Val d'Oise Numérique ».

Parmi les actuels membres associés du Syndicat, figurent notamment : la Commune de Pontoise, le Syndicat mixte Seine-et-Yvelines Numérique, la Région Île-de-France, l'Université CY Cergy Paris, le Réseau national CANOPE, l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), l'Université Sorbonne Paris Nord...

Il est à noter que les membres associés bénéficient aussi, à des conditions intéressantes, des services de la Centrale d'Achat du Syndicat.

Cette Centrale d'Achat, baptisée « FOCUS NUMERIQUE » a été créée par le Syndicat « Val d'Oise Numérique » par délibération n°17-008 du 17 février 2017. Elle est opérationnelle depuis le 1er janvier 2018 et ouverte à tout pouvoir adjudicateur sur simple décision d'adhésion.

Fonctionnant sur le mode de l'intermédiation contractuelle, « FOCUS NUMERIQUE » porte exclusivement sur les infrastructures, équipements et services des domaines de la transformation numérique.

Les marchés sont accessibles par simple adhésion, sans ticket d'entrée.

La Centrale d'Achat se rémunère de manière transparente en appliquant des frais de gestion limités, calculés sur la base des achats effectués - plus avantageux pour les membres associés de Val d'Oise Numérique : 5% du montant HT des achats pour ceux-ci et 7% pour les autres adhérents.

Pour DIJON METROPOLE, l'adhésion au Syndicat mixte « Val d'Oise Numérique » et à sa Centrale d'Achat « FOCUS NUMERIQUE » présente un intérêt indéniable.

Ce serait l'occasion de partager expertise et bonnes pratiques autour des sujets numériques - notamment pour les projets innovants qui concernent l'aménagement du territoire, la smart city et les jumeaux numériques ou encore l'intelligence artificielle.

En outre, la Centrale d'Achat « FOCUS NUMERIQUE » permettrait de bénéficier de prix compétitifs sur un vaste panel de solutions numériques.

Il est donc proposé que DIJON METROPOLE adhère au Syndicat Mixte Ouvert « Val d'Oise Numérique (VONum) » en qualité de membre associé ainsi qu'à la Centrale d'Achat « FOCUS NUMERIQUE », conformément au projet de convention joint en annexe.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'adhérer** au Syndicat Mixte Ouvert « Val d'Oise Numérique » en qualité de membre associé, étant précisé que cette adhésion n'entraîne aucun transfert de compétence au profit du Syndicat
- **d'adhérer** à la Centrale d'Achat « FOCUS NUMERIQUE » en bénéficiant de frais de gestion fixés au taux réduit de 5 %, grâce à la qualité de membre associé du Syndicat Mixte « Val d'Oise Numérique »
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de ces décisions, notamment les conventions de souscription aux marchés et accords-cadres conclus

SCRUTIN	POUR : 80	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 19 PROCURATION(S)	